



Peut on entrer chez un locataire et changer les serrures

Par **Dumazeau Gerard**, le **29/01/2018 à 15:03**

Bonjour,

Je n'ai pas renouvelé le bail de mon locataire à la fin décembre (averti 6 mois avant), il doit 6 mois de loyers et ne me présente pas l'assurance du logement. J'ai saisi un huissier. Je sais que mon logement a des travaux à faire, comment intervenir ? Peut-on pousser dehors ce locataire, homme seul bien sûr, après le 31 mars ?

Merci d'avance.

Par **Sleeper**, le **29/01/2018 à 15:06**

Bonjour,

Votre question est un peu succincte mais la réponse est claire : non. La loi réprime la violation de domicile.

Par **janus2fr**, le **29/01/2018 à 19:55**

Bonjour,

Pour obtenir l'expulsion du locataire, une seule voie, la justice... (ce qui peut, malheureusement, prendre du temps).

Par **Tisuisse**, le **30/01/2018 à 08:13**

Bonjour Dumazeau Gerard,

Le bail concerne un logement vide ou un meublé ?

A quelle date a débuté ce bail ?

A quelle date avez vous donné congé à votre locataire ?

Ce congé a été donné par courrier ? en recommandé ? par huissier ?

Merci de répondre très précisément à ces questions.